



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE A LA CAPN
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LA POLICE NATIONALE
DU 25 JUIN 2015

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Depuis déjà des années le SNAPATSI alerte l'administration sur la déflation chronique des effectifs de personnels techniques dans les services de la Police Nationale.

Nous avons aussi alerté sur les risques psycho-sociaux consécutifs à ces sous-effectifs à chaque CHSCT CRS, instance dans laquelle notre organisation syndicale est la seule représentative titulaire parmi les syndicats de personnels de soutien.

Au premier juin 2015, la DCCRS affiche sur son référentiel national, un déficit de 56 adjoints techniques entre l'effectif théorique et l'effectif réel.

Ce chiffre, vu globalement et sans autres critères d'analyse complémentaire, paraît déjà inquiétant.

Mais Madame La Présidente, il ne s'agit là que du sommet visible de l'iceberg.

Aujourd'hui, au regard des personnels en inaptitudes médicales aux déplacements, ceux en congé de longue maladie ou de longue durée non remplacés pour lesquels d'ailleurs aucune solution de reclassement n'est proposée, ceux à temps partiels non déplaçables et ceux qui sont en poste aux garages, à l'entretien et à la gérance des mess-foyers qui n'ont jamais été véritablement remplacés dans leur service d'origine, se sont presque l'ensemble des 61 compagnies de France qui travaillent en sous-effectif critique de personnels techniques.

Le 26 février 2015, Monsieur Philippe KLAYMAN, Préfet Directeur Central des CRS, annonçait dans sa correspondance PN/DCCRS/SDRH/BPATOE N° 150571 aux directeurs zonaux un plan triennal de substitution actifs/personnels techniques de 60 postes en remplacement des gardiens de la paix affectés en qualité d'adjoint au gérant dans les mess/foyers des unités de service général. Ceci à hauteur de 20 postes par an.

Ce devait être une mesure phare significative d'un exemple de substitution réalisée en bonne due forme !

En déplacement à Lyon vendredi 19 juin, à la question délicate posée par notre secrétaire national Hugues THIBAUT sur la capacité de maintenir ce programme de substitution triennal dans un contexte déjà hypothétique de rééquilibrage de nos effectifs au regard des maigres recrutements d'AT prévus pour cette année, Le Directeur Central a répondu explicitement:

Nous le citons ci-dessous :

*« Ce plan de substitution triennal n'est pas tenable !
La DCCRS n'obtient déjà pas les recrutements nécessaires au maintien indispensable de nos effectifs dans les services restauration et foyers »*

Aujourd'hui, pas une journée ne se déroule sans que nous soyons saisis, sur l'ensemble des zones de défense par nos représentants du personnel criant à l'aide car nos collègues sont fatigués, usés et collectionnent des volumes de RC comme jamais ils n'en ont été détenteurs, jours épargnés qu'ils ne peuvent pas prendre toujours à cause de ce même sous-effectif dans leur service. (exemple à la CRS 45 avec en moyenne 80 à 100 RC/personnes).

Manque de personnels, absence de possibilité de renforts, blessures en service à cause de la fatigue accumulée, ouvertures lente mais progressive des appels à contractuels dans les unités les plus démunies, le constat est grave et la situation est urgente.

LES PERSONNELS TECHNIQUES SONT-ILS TOUJOURS SOUHAITÉS DANS LA POLICE NATIONALE ?

Cette situation est la même pour les personnels relevant de la SDFDC avec des sous-effectifs marqués sur les différents ENP.

Mieux encore, l'ENSP à Saint Cyr au Mont d'Or prévoit un fonctionnement régulier avec des vacataires, en fonction du calendrier et des stages à venir.

Nous constatons aussi ce sous-effectif à l'ENSP Cannes-Ecluse avec les quatre postes ouverts à la mobilité qui ne voient arriver aucun candidat sur la CAPN de ce jour.

Alliance SNAPATSI demande que soit majorés à minima de 50 postes AT2 les recrutements d'adjoints techniques 2015 avec un complément à l'arrêté NOR INTC 1513396A du 11 juin permettant le recrutement sans concours de 71 postes d'ATPN seconde classe.

Le SNAPATSI propose que sur ce recrutement complémentaire soit mis en œuvre son projet d'équipes zonales volantes qui pourraient sur la base du volontariat, renforcer les unités CRS déficitaires.

Ces équipes bénéficieraient de mesures particulières dans leur déroulement de carrière au regard de leur disponibilité accrue.

Madame La Présidente, parallèlement à cette CAPN, une délégation du SNAPATSI est actuellement reçue par madame la DRCPN afin d'évoquer l'ensemble de ces sujets.

Nous profitons aussi de cette déclaration préalable pour vous informer que si des solutions ne viennent pas rapidement soulager les équipes de personnels techniques déployées sur l'ensemble du territoire national, Le SNAPATSI n'exclut pas de mobiliser ses troupes et de déposer un préavis de grève !

Alliance SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de la séance.

Les représentants du personnel